



## REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

Mise à jour JUILLET 2018

L'Association des Familles de Meylan, association régie par la loi du 01/07/1901, gère le centre de loisirs, qui accueille les enfants de 3 ans révolus (ou ayant 3 ans dans l'année, s'ils sont scolarisés), à 6 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Une équipe de quelques parents **bénévoles** compose le conseil d'administration de l'Association (il se réunit et décide des améliorations à apporter à la structure). La capacité d'accueil est de 100 places en plusieurs groupes. Le centre est ouvert à tous, même aux enfants porteurs de handicap.

Les pièces nécessaires à l'inscription sont :

- Fiche d'inscription (téléchargeable sur le site)
- Fiche sanitaire (téléchargeable sur le site)
- 3 timbres postaux
- Numéro d'allocataire
- Quotient CAF
- Justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois).

### INSCRIPTION

La famille devient adhérente par le règlement d'une adhésion qui s'élève à **20€/ an**. L'adhésion est valable 12 mois. Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration de l'Association et révisés pendant l'Assemblée générale de chaque année. Chaque adhérent, au moment de l'inscription, communique des renseignements personnels (adresse, numéros de téléphone...) et informe en cours d'année des modifications éventuelles. Ces données sont confidentielles.

### FONCTIONNEMENT DES MERCREDIS DE L'ANNEE SCOLAIRE

L'inscription peut se faire au trimestre ou à la carte, et doit être renouvelée (inscriptions fin août pour la rentrée). Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année en fonction des places disponibles et sont prises en compte par ordre chronologique d'arrivée.

Les inscriptions ou annulations pour le mercredi sont possibles jusqu'au lundi de la semaine mais au plus tard à 14h00, en écrivant à [meylan.familiales@orange.fr](mailto:meylan.familiales@orange.fr). Un mail de confirmation sera envoyé.

L'inscription est possible à la journée ou à la demi-journée :

- À la journée : accueil des enfants entre 8h et 9h15 et départ des enfants le soir entre 17h et 18h15.
- À la 1/2 journée
  - o Matinée + repas : accueil des enfants entre 8h et 9h15 et départ entre 13h30 et 14h
  - o Après-midi : accueil des enfants entre 13h30 et 14h et départ entre 17h00 et 18h15

### FONCTIONNEMENT LORS DES PETITES VACANCES ET DE L'ETE

Les inscriptions débutent environ 1 mois avant chaque période de vacances.



Les inscriptions ou annulations sont possibles jusqu'au lundi précédent pour toute la semaine suivante, au plus tard à 14h00 en écrivant à [meylan.familiales@orange.fr](mailto:meylan.familiales@orange.fr). Un mail de confirmation sera envoyé.

**Pendant les petites vacances**, un accueil est proposé :

- À la journée : accueil des enfants entre 8h et 9h15 et départ des enfants le soir entre 17h et 18h15.
- À la 1/2 journée
  - o Matinée + repas : accueil des enfants entre 8h et 9h15 et départ entre 13h30 et 14h
  - o Après-midi : accueil des enfants entre 13h30 et 14h et départ entre 17h00 et 18h15

**Pendant l'été**, l'accueil ne se fait qu'à la journée COMPLETE. L'accueil des enfants se fait entre 8h et 9h15 et départ des enfants le soir entre 17h et 18h15.

L'enfant doit faire une pause de 15 jours pendant l'été, afin de se reposer.

## PERMANENCES

Durant l'année scolaire :

- Lundi : 9h30 à 15h30
- Mercredi : 17h00 à 18h15
- Jeudi : 8h à 14h30

Durant les vacances : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 17h00 à 18h15

## SANTE

Dans le dossier d'inscription de votre enfant **une fiche sanitaire** permet de renseigner les allergies et/ou les problèmes médicaux de l'enfant. Nous vous demandons de remplir une autorisation d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale. **Cette autorisation est OBLIGATOIRE.**

## MEDICAMENTS

Avec une ordonnance, la directrice gère le traitement de l'enfant en cours. Le centre n'accepte pas les enfants souffrants de fièvre, maladies contagieuses (gastro-entérite, grippe, ...).

En cas d'allergies (asthme, allergies alimentaires...) le protocole médical doit être fourni à la directrice du centre dès le premier jour du séjour.

## REGLEMENT

Le règlement est possible par chèque (à l'ordre de l'Association des Familles de Meylan), espèces, chèques vacances, ou par virement.

Un barème modulé est appliqué en fonction de votre quotient CAF (voir tarifs sur le site internet ou communiqués lors de l'inscription).

**Pour les mercredis, une facture est éditée en fin de mois.**



**Pour les petites vacances, un acompte de 60 % sera demandé à l'inscription**, et le solde en fin de séjour. Une facture sera éditée à la fin du séjour.

**Pour l'été, la totalité du séjour sera demandée, à l'inscription, (fractionnable en plusieurs règlements)**. Une facture sera éditée à la fin du séjour.

## FACTURATION

La journée non décommandée dans les délais (le lundi précédent avant 14 heures, pour toute la semaine suivante pendant les vacances, ou le lundi de la semaine pour le mercredi durant l'année scolaire) est facturée.

Les journées de sortie ou avec une animation sont majorées de 3.00€

Forfait semaine pendant les vacances : vous pouvez choisir l'option forfait 5 jours, mais il est **non modifiable, non remboursable et non cumulable avec une réduction**.

En cas d'annulation totale du séjour, l'adhésion reste due. En cas d'absence sans justificatif, la journée et la ½ journée sont facturées.

En cas d'absence de l'enfant, avec présentation d'un certificat médical, le coût de la journée sera minoré :

- Au tarif d'une ½ journée pour une journée d'absence.
- Au prix du repas pour ½ journée d'absence.

En cas d'absence sur un forfait, pas de remboursement possible sauf hospitalisation de l'enfant.

Les séjours des enfants extérieurs à la commune sont facturés sur 2 tarifs (quotient de 0/1800 ou supérieur à 1800).

## ENGAGEMENTS

**En tant qu'adhérent de l'AFM, vous vous engagez à :**

- Prendre connaissance des projets de la structure, et du présent règlement intérieur.
- Accompagner votre enfant et signaler à l'animateur référent l'arrivée ou le départ de celui-ci.
- Communiquer à la direction tout élément important concernant votre enfant.
- **Récupérer votre enfant avant 18 heures 15**. En cas de non reprise de l'enfant, la direction tente de joindre la famille puis la gendarmerie. En cas de retards répétés, l'enfant pourra être exclu temporairement. **En cas de retard après 18h15 vous serez facturé de 5.00 € par quart d'heure de retard**. De plus au bout de trois retards, votre enfant sera exclu temporairement du centre et le bureau décidera de sa réintégration.

**ATTENTION** : Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant doivent être nommées sur la fiche d'inscription et **se présenter avec une pièce d'identité**. Exceptionnellement, si une autre personne doit venir chercher l'enfant, il vous sera demandé de le signaler, par téléphone, auprès de la direction.



## COMPORTEMENT DE CHACUN

L'équipe d'animation : des animateurs (titulaires du BAFA ou du CAP Petite Enfance, stagiaires, ou ayant de l'expérience) encadrent les enfants, et ils sont soutenus par la directrice.

Le centre de loisirs étant un lieu d'accueil de la petite enfance, nous mettons l'accent sur le respect des besoins et du rythme de l'enfant en fonction de son âge, et de ces capacités.

La structure soutient l'intégration des enfants porteurs de handicap en les intégrant pleinement à la vie collective. L'équipe à la volonté de développer les liens intergénérationnels.

Le centre de loisirs est un lieu ouvert où les familles et les différents acteurs (équipe pédagogique, les prestataires de service, bureau de l'association...) peuvent échanger quotidiennement.

Les équipes d'animation ont le désir de mettre en œuvre des projets, des sorties, des séjours (de 1 à plusieurs jours) en lien avec les différents prestataires extérieurs.

## RECOMMANDATIONS

- L'habillement doit être pratique et adéquat pour jouer.
- **Pendant son séjour, nous demandons à ce que l'enfant arrive avec un SAC A DOS marqué à son prénom contenant**
  - o En été : casquette, maillot de bain, 2 SERVIETTES (une pour la baignade et une pour la sieste), lunettes de soleil, un change complet, un SAC EN PLASTIQUE, et un doudou (pour les plus jeunes). Pour les sorties, 1 bouteille d'eau ou gourde et l'équipement en fonction. La crème solaire est fournie par le centre sauf contre-indication communiquée par la famille.
  - o En hiver : bonnet, gants, doudou, change complet, une serviette pour la sieste.

**Nous interdisons d'apporter tout objet, goûter, ou jouet de la maison.**

## ASSURANCE

L'Association souscrit une assurance contre les risques encourus pendant le fonctionnement des activités du centre de loisirs. **Les parents sont priés de fournir une attestation d'assurance, en cours de validité, qui couvre l'enfant au niveau accident et responsabilité civile pour son séjour.**

## REMARQUES DES FAMILLES

Les familles sont invitées à adresser leurs observations, leurs suggestions, directement auprès de la direction ou des membres du bureau de l'association.

Le bureau de l'association [bureau@afm-meylan.fr](mailto:bureau@afm-meylan.fr)

Nous sommes soutenus par la CAF et la ville de Meylan

